



VINGT ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

PROJET DE
PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION
DU PROGRAMME ET DU BUDGET



La Commission du Programme et du Budget a tenu ses première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième séances les 9, 13, 14 et 15 mai 1968, sous la présidence du Professeur J. F. Goossens (Belgique).

Au cours de sa première séance le 9 mai, et conformément aux propositions de la Commission des Désignations,¹ le Dr K. Schindl (Autriche) a été élu vice-président et le Dr E. Akwei (Ghana) rapporteur. Au cours de cette même séance, la Commission a créé une Sous-Commission de la Quarantaine internationale à laquelle les points 2.7.1 et 2.7.2 de l'ordre du jour ont été renvoyés.

Au cours de sa cinquième séance, la Commission a décidé de recommander à la Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution ci-annexée² concernant le budget effectif et le niveau du budget pour 1969.

¹ Document A21/11.

² Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé, la décision sur le montant du budget effectif doit être prise à la majorité des deux tiers des Membres présents et votants.

BUDGET EFFECTIF ET NIVEAU DU BUDGET POUR 1969

La Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

DECIDE

1. que le budget effectif pour 1969 sera de US \$60 747 800;
2. que le niveau du budget sera égal au montant du budget effectif indiqué ci-dessus au paragraphe 1, augmenté du montant des contributions qui correspondent à la réserve non répartie; et
3. que le budget de 1969 sera couvert au moyen des contributions fixées pour les Membres après déduction :
 - i) du montant de US \$1 231 670¹ disponible par remboursement provenant de l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement;
 - ii) du montant de US \$602 800¹ disponible au titre des recettes occasionnelles pour 1969.

¹ Selon la recommandation de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques (A21/P&B/19).